

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D\_2025\_05\_26

Séance du 14 mai 2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 1 procurations

L'an deux mil vingt-cinq le 14 mai à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 3 mai 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** Marie-France AUBOIRON, Mikael BABOLAT, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

**Absents excusés :** Christian CONAND → procuration à Jean-Pierre MERCIER  
Céline THEVENOUX  
Isabelle VAUDRAY

**Absent :** Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Jean-Pierre MERCIER

**OBJET :**  
**VENTE DE LA PARCELLE D1016 RUE DE L'EGLISE**  
**A M. DRIVET ET MME RODRIGUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- la délibération n° D\_2025\_05\_25 concernant le déclassement et l'aliénation de la parcelle D1016 rue de l'Eglise
- qu'il y a lieu de procéder à la vente de la parcelle D1016, représentant la terrasse de 24 m<sup>2</sup> desservant l'habitation de M. Alain JAMBON situé rue de l'église parcelle D 974, que M. Drivet et Mme Rodrigues souhaitent acquérir.

Monsieur le Maire mentionne :

- que les frais du commissaire enquêteur ainsi que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à M. Drivet et Mme Rodrigues la parcelle D1016 représentant la terrasse de 24 m<sup>2</sup> desservant l'habitation de M. Alain JAMBON situé rue de l'église parcelle D 974
- **DIT** que les frais du commissaire enquêteur d'un montant de 336 €, les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.
- **DECIDE** que le prix au m<sup>2</sup> sera de 12,50 €, ce qui représente pour la vente citée un montant de 300 euros.
- **MANDATE** Maître DARMET notaire à Lagnieu pour authentifier l'acte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif relatif à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,  
Emmanuel GINET

